

Paris le 20 février 1840.

24

96  
II

Mes honorables Messieurs et amis!

J'ai eu l'avantage de recevoir votre amicale du 9 et, avec toutes les pièces y jointes, et copie de ces lettres de Louchevrièr, dont l'original s'est égaré, comme il paraît aussi que de tout égaré. Elle pour le M<sup>r</sup> Hottel, avec les brochures, dont vous vous en êtes occupés par complaisance que j'ai vu distribuer honorablement, sont des personnes influentes, et qui s'intéressent de l'affaire de l'éthion. Tout ce que vous m'écrivez a eu mon entière attention, et m'a aussi fort satisfait, cependant avant de vous répondre j'ai voulu attendre de savoir quelle ait été l'avis, surtout que vos nouvelles, ont fait à la capitale, et j'ai bien de pouvoir vous dire aujourd'hui, d'après une lettre que j'ai reçue de Rome, que M<sup>r</sup> le Ministre De Broglie a été tellement édifié vos démarches, avec celles de vos collègues, principalement au sujet de la dénomination des travaux en Egypte; les relations en est très contentes, et ont eu tout ce qui a été la position et la marche actuelle de l'affaire, le dit Ministre, tout en regrettant les contrariétés qui ont bien la voie un peu plus en longueur, et cependant pénétré de la certitude que le moment viendra où la coopération extérieure sera opportunément ou fera pas défaut.

1849/9/14

Je vous de recevoir aussi et édifier du 15 et par lequel  
vous m'invitez à verser les frs 15268.72 payemens touchés  
ici de nos actionnaires, dont à déduire 600.- pour intérêts  
que j'ai payés dernièrement servant le bon service que  
je remettrai prochainement au Secrétaire.

Il se agit de vous venir attentif sur la lettre que  
j'ai écrite le 27 août dernier à M. Mervan, c'est  
à Paris que cette somme a été convenu de votre Dépositaire  
ici, d'accord avec tous nous, portant intérêt au 4%,  
comme une mesure convenable en ce lieu, le plus favorable  
plus favorable la disposition du public; et, pour en  
disposer maintenant je devrais réclamer à ce sujet  
la permission des actionnaires, ce qui ne me paraît  
point de tout convenable, pour ne pas faire autre  
observations par rapport à la partie pas encore bien complétée de l'affaire  
des observations, sans que j'ai cru impossible  
de tenir le public toujours dans une disposition  
rassurante. Vous pouvez au reste compter comme  
si vous aviez cette somme dans vos caisses, et comme  
elle porte 4% intérêt, il n'y a dommage aucun pour la  
société; en tout cas lorsque il sera absolument neces-  
saire d'en disposer, vous n'avez qu'à me le dire, et je  
vous en rendrai, mais si le moment se présente qu'il est mieux

de laisser les choses comme elles sont, d'autant plus  
qu'il ne s'agit que d'une petite somme.

Je vous prie de me tenir toujours exacte-  
ment sur tout ce qui se passe de la grande  
affaire en question, et comptez sur mes meil-  
leurs soins comme toujours, en agréant  
l'assurance de ma parfaite considération.

Antoine Lavoisier  
à Paris

Messieurs de la Cour  
Paris